



Catégorie de métiers JU

Normes juridiques et litiges

Synthèse

- Développement des normes juridiques : rédaction, modification et coordination de la réglementation interne (législation) et/ou internationale (négociations)
- Soutien/Avis dans des dossiers juridiques
- Règlement de litiges

Définition

- Processus normatif de la réglementation/législation : traiter des demandes de traduction d'un certain contenu (décision politique, sujet nouveau ou ayant évolué, provenant d'une instance nationale ou internationale) en réglementation (arrêtés royaux, arrêtés ministériels, lois...)
- Soutien/avis sur base de l'interprétation de la réglementation existante :
 - Traitement des demandes de conseil provenant de l'interne (collègue du SPF, d'autres SPF ou du cabinet) ou de l'externe (entreprises, citoyens...)
 - Information de l'existence de telle ou telle réglementation
 - Information proactive quant à l'opportunité que laisse la législation ou aux risques que celle-ci entraîne
- Contentieux/Litiges :
 - Prise en charge de dossiers de litiges
 - Etablissement des arguments juridiques
 - Conseil quant à la façon d'aborder le litige
- Soutien administratif (demandant une connaissance de la matière) :
 - Traitement de dossiers
 - Accompagnement de commissions
 - Gestion des contacts

Hors de la définition

- Application de la législation dans une perspective de réclamation ou d'exécution d'un paiement
 - *Catégorie de métiers Budget et Finances publics (BB)*
- Communication de textes, de réglementation pour un public cible
 - *Catégorie de métiers Communication et Information (CO)*
- Conseil technique portant sur une matière précise en fonction de la réglementation et des dossiers de litige
- Application de la législation dans une perspective de contrôle/sanction
 - *Catégorie de métiers dont relève la matière*